

# Chers clients,

La fiche signalétique (FS) ci-jointe a été rédigée par le fournisseur du produit que vous avez acheté par l'intermédiaire de l'une de nos divisions. Nous avons utilisé le document électronique fourni par le fabricant ou numérisé une copie papier afin de créer un fichier pour notre système automatisé de livraison de FS.

Toutes les déclarations, informations techniques et recommandations qui y figurent ont été rédigées par le fabricant du produit. Zep Inc. n'a pas vérifié si les informations étaient exactes et complètes et ne peut dès lors en garantir la justesse. Nous mettons à la disposition de nos clients les FS des fournisseurs afin de les aider dans leurs efforts de conformité. Le document joint est conforme avec l'une des exigences réglementaires du pays concerné mentionnées ci-dessous :

La norme OSHA Hazard Communication Standard (aux États-Unis) Le Règlement sur les produits dangereux (au Canada)

Nous avons fait tous les efforts possibles pour produire l'ensemble des informations préparées par le fabricant. Nous ne pouvons cependant pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles ces informations seront utilisées. Si vous avez des questions au sujet des informations figurant sur la FS, veuillez contacter l'entreprise dont le nom est indiqué sur le document.

Zep Inc. n'assume aucune responsabilité pour les pertes ou dommages résultant de l'utilisation ou de la manipulation inadéquate de ce produit, de combinaisons de produits incompatibles ou du non-respect des instructions, des avertissements et des recommandations apparaissant sur l'étiquette ou la FS du produit rédigées par le fabricant.

Sincères salutations,

Équipe de gérance de produits Zep Inc.



# PROOXINE® FICHE SIGNALÉTIQUE

# **SECTION 1: Identification du produit et de l'entreprise**

#### Identificateur du produit:

ProOxine®

# Autres moyens d'identification:

No. CAS 7758-19-2; 8.35% solution de chlorure de sodium, ProOxine

#### **Utilisation recommandée:**

ProOxine® est utilisé dans les usines de transformation des aliments en tant que rinçage désinfectant terminal pour l'acier inoxydable et d'autres surfaces alimentaires dures non-poreuses telles que des réservoirs, des lignes de transfert et d'autres équipements de transformation des aliments. ProOxine® peut être utilisé pour contrôler l'accumulation de bactéries formant des odeurs et des boues dans les conduites de transfert en acier inoxydable et également pour contrôler les bactéries formant des odeurs et des boues dans les eaux de refroidissement et de réchauffement. Consultez l'étiquette ProOxine® pour obtenir une liste complète des utilisations autorisées.

#### **Fabricant:**

Bio-Cide International, Inc. 2650 Venture Drive Norman, Oklahoma 73069 Phone: (405) 329-5556 Fax: (405) 329-2681

#### Numéro de téléphone d'urgence:

Chemtrec en cas d'urgences liées au transport dans les États-Unis, Canada, Porto Rico, et les îles Vierges 1-800-424-9300; Toutes les autres régions 1-703-527-3887 American Association of Poison Control Centres 1-800-222-1222 Chemtrec Numéro de Contrat 2749

# **SECTION 2: Identification des risques**

# Classification conformément aux critères de danger de l'OSHA 29: CFR 1910.1200 (d):

Toxicité aiguë: Oral (catégorie 4)
Toxicité aigüe: Inhalation (catégorie 4)
Lésions réversibles aux yeux (catégorie 2B)
Corrosif pour les métaux (catégorie 1)

#### SGH éléments d'étiquetage, y compris conseils de prudence:

Mot indicateur: Avertissement



# Mention de danger:

Peut être corrosif pour les métaux Nocif si avalé Nocif en cas d'ingestion Provoque une irritation des yeux

# Conseils de prudence:

Bien se laver les mains après avoir manipulé le produit

Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit Éviter d'inhaler la poussière ou le brouillard

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans le contenant d'origine.

#### Intervention:

Contact avec les yeux : Retirer les verres de contact si la victime en porte et il est possible de les retirer facilement. Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation persiste : consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison en cas de malaise. Rincer la bouche.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin en cas de malaise.

Absorber le déversement pour tout dommage matériel.

Entreposer dans un contenant résistant à la corrosion.

Éliminer le contenu/les conteneurs conformément à la réglementation locale.

# SECTION 3: Composition / Renseignements sur les ingrédients

 Substance:
 8.35% chlorure de sodium
 ≤ 91.65% water

 Formule:
 NaClO₂
 H20 7732 

 Numéro CAS:
 7758-19-2
 18-5

 Numéro CE:
 231-836-6
 231-791-2

Numéro UN (transport): 1908

Si l'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (de concentration) d'un composant ne sont pas définies, ils ont été retenus comme un secret commercial.

# **SECTION 4: Premiers soins**

En cas de contact avec la peau: Retirer et laver immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux: Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Ne pas provoquer de vomissements. Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. Rincer la bouche à grande eau. Consulter un médecin.

Les vapeurs de dioxyde de chlore sont émis lorsque ce produit entre en contact avec de l'acide ou du chlore. En cas d'inhalation de vapeurs, déplacer la personne à l'air frais. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin. Surveiller de près le patient en raison du risque d'œdème pulmonaire retardé, qui pourrait arriver de 48 à 72 heures après l'inhalation.

#### **SECTION 5: Mesures de lutte contre le feu**

La substance ne brûle pas mais permet la combustion d'autres substances au cours de la libération d'oxygène. L'eau est la meilleure option comme moyen d'extinction, si compatible avec la substance brûlante. Si l'eau n'est pas compatible, utiliser un extincteur à poudre chimique.

La combustion émettra du chlorure d'hydrogène (HCI) et oxydes de sodium (NaO<sub>x</sub>).

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) si nécessaire.

# SECTION 6: Procédures en cas de déversement

#### MESURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Les déversements inferieurs aux 5 gallons, peuvent être rincés et jetés dans les réseaux d'égouts désignés et autorisés avec une quantité d'eau d'environ 20 fois la quantité de déversement.

Les déversements importants, supérieurs aux 10 gallons, doivent être endigués et neutralisés en utilisant un des trois suivants neutralisants: i) sulfite de sodium, ii) bisulfite de sodium, ou iii) thiosulfate de sodium. La neutralisation peut être extrêmement exothermique et, par conséquent, il faut veiller en ajoutant le neutralisant par petits incréments. La solution endiguée doit être en premier lieu diluée avec une quantité d'eau presque le quadruple du déversement.

Le sulfite de sodium est le neutralisant préféré (moins exothermique) à employer, en utilisant un taux de 2.1 lb par gallon du produit déversé. Le thiosulfate de sodium peut être utilisé à un taux de 5 lbs du sel anhydre ou 7.7 lbs du sel penta hydraté par environ un gallon du produit déversé. La solution neutralisée peut être puis jetée dans les réseaux d'égouts désignés et autorisés avec une quantité double d'eau. Le produit non neutralisé peut être éliminé tel que déchet chimique, comme indiqué cidessous. Le voisinage du déversement doit être bien rincé avec de l'eau après le nettoyage. Il ne faut pas permettre que le produit déversé sèche comme un sel cristallin. Ne pas laisser parvenir le produit dans les égouts pluviaux ou autres eaux de surface ou source d'eau souterraine, sauf si cela est spécifiquement autorisé par un permis du NPDES. Si le neutralisant n'est pas disponible, tout déversement supérieur aux 10 gallons devrait être transféré dans un contenant et évacué vers un centre de traitement des déchets approprié (décharge de classe I ou site de décharge), conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales. Consulter avec les établissements sélectionnés en ce qui concerne la nécessité de neutralisation préalable.

# **SECTION 7: Manutention et entreposage**

#### MANIPULATION:

Utiliser uniquement selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Éviter le contact avec la peau et les yeux; éviter de respirer les vapeurs ou la fumée résultant de la combustion du produit. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Rincer abondamment avec de l'eau tout équipement protecteur et équipement de manipulation, tel que pompes et lignes, avant réutilisation ou entreposage. Tenir hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux.

#### **ENTREPOSAGE:**

Entreposer dans un endroit sec, froid et bien aéré, éloigné des acides, chlore, composés de chlore, hypochlorite de sodium, solvants organiques, soufre et composés de soufre, phosphore, matériaux combustibles/inflammables et lumière solaire directe. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé et l'ouvrir de manière à empêcher un déversement. Le stockage sur les planchers en bois et les palettes n'est pas recommandé. Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux par l'entreposage ou par l'élimination.

# **SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

Aucune limite d'exposition autorisée (PEL) n'a été établie pour ce produit par l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration) ou valeur limite d'exposition de l'ACGIH.

Porter des lunettes anti éclaboussures pour protéger les yeux. Utiliser des gants et des vêtements de protection pour éviter le contact avec la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant les réutiliser.

Le mode d'emploi de ce produit généralement exige l'activation, à l'aide du mélange avec des acides GRAS (généralement considérées sécuritaires). La réaction produit une solution aqueuse de dioxyde de chlore (ClO<sub>2</sub>). Le PEL du ClO<sub>2</sub> est : 0.1 ppm et le STEL : 0.3 ppm. Un masque respiratoire est requis dans les cas des applications où le produit activé est utilisé dans un espace confiné, ou étant donné l'exposition possible des travailleurs, tel que pendant l'application par brumisation ou pulvérisation.

#### **PROTECTION RESPIRATOIRE:**

Porter un respirateur à air filtré (RAF) approuve par NIOSH/MSHA doté de cartouches approuvés contre le dioxyde de chlore (ClO2), conformément aux règlements de l'OSHA (29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1910.1000).

# **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

(a) Aspect (état physique, couleur, etc.): liquide transparente à jaune pâle

(b) Odeur: légère odeur de chlore (c) Seuil de l'odeur: Pas établi

(d) pH; 8.5 - 9.0

(e) Point de fusion/Point de congélation: 23°F (-5°C)

(f) Point d'ébullition /intervalle d'ébullition: 221°F (105°C)

(g) Point d'éclair : Sans objet

(h) Vitesse d'évaporation: Similaire à l'eau(i) Inflammabilité (solide, gaz): Ininflammable

(j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:

Ininflammable

(k) Pression de vapeur: 23.7 mm Hg (25°C)

(I) Densité de vapeur : 0.02 kg/m<sup>3</sup>

(m) Densité relative : 1.065 g/ml – 1.095 g/ml (20°C)

(n) Solubilité (s): Miscible (eau)

(o) Coefficient de répartition: n-octanol/eau: Sans objet (pas un mélange)

(p) Température d'auto-inflammation : Sans objet
 (q) Température de décomposition : Pas établie

(r) Viscosité: 0.6409 mm2/ sec

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- (a) Réactivité: Non réactif à des températures et à des pressions normales.
- (b) Stabilité chimique: Stable à des températures et à des pressions normales.
- (c) Possibilité de réactions dangereuses: Le contact avec les acides ou le chlore peut se développer en dioxyde de chlore gazeuse (CIO<sub>2</sub>).
- **(d) Conditions à éviter:** Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles ou d'autres sources d'ignition. Éviter l'évaporation à sec. Le matériel séché peut s'enflammer en contact avec les combustibles. Éviter la contamination par des matières étrangères. Éviter l'exposition à la lumière solaire directe o à la lumière ultraviolette.
- **(e) Matières incompatibles:** Acides, agents réducteurs, matières combustibles, agents oxydants, Hypochlorite, solvant organique et composes organiques, ordures, saleté, matières organiques, produits ménagers, chimiques, savon, peinture, vinaigres, boissons, huiles, huile de pin, chiffons sales, articles en caoutchouc contenant du soufre ou toute autre matière étrangère.

# **SECTION 11: Propriétés toxicologiques**

#### Voies d'exposition:

**Voie orale** (ingestion): Classe de danger 4, troubles gastro-intestinaux.

Peau: Classe de danger Non-dangereux, peut causer une légère irritation chez certains individus.

Inhalation: Classe de danger 4, peut entrainer des symptômes respiratoires légers.

**Yeux**: Classe de danger 2B; peut causer une irritation modérée et des lésions réversibles aux yeux, pas de lésions irréversibles.

Aucun effet chronique ou différé n'a été observé après une exposition à court terme. Aucune donnée disponible pour les expositions à long terme.

**Toxicité aiguë**, Oral: Classe de risque 4; > 500 mg/kg et < 5050 mg/kg

Toxicité aiguë, Dermique: Classe de risque Non-Dangereux; > 5050 mg/kg

Effets irréversibles aux yeux: Classe de risque Non-Dangereux; dès 29 CFR 1910.1200 Table A.3.1

Effets réversible aux yeux: Classe de risque 2B; dès 29 CFR 1910.1200 Table A.3.1

Sensibilisation respiratoire: Aucune donnée disponible.

Sensibilisation de la peau: Classe de risque No-Dangereux; 29 CFR 1910.1200 Table A.4.2

Cancérogénicité: Le chlorure de sodium n'est pas classée comme cancérogène par le NTP, l'IARC, ou

l'OSHA.

# SECTION 12: Données écologiques

ProOxine est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, les rivières et les lacs. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé les autorités de l'usine de traitement des effluents.

ProOxine ne se bio accumule pas et il est biodégradable.

ProOxine ne migre pas dans les sols.

# SECTION 13: Élimination des résidus

**Déchets des résidus:** Les déchets résultant de l'usage de ce produit peuvent être éliminés sur place ou à un site approuvé d'élimination des déchets.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS:** Ne pas réutiliser ou remplir le contenant. Offrir pour recyclage, si possible. Offrir pour le reconditionnement, si approprié. Rincer le contenant trois fois, ou équivalent, après l'avoir vidé.

**Triple rinçage**: Vider le reste du contenu dans l'équipement d'application ou dans le réservoir de mélange. Remplir le réservoir à ¼ d'eau. Replacer et serrer les fermetures. Incliner le contenant sur un sur un côté, le faire rouler d'un côté à l'autre en assurant un tour complet pendant 30 secondes. Retourner le contenant sur l'autre extrémité et l'incliner d'un côté à l'autre plusieurs fois. Vider les rinçures d'eau dans l'équipement d'application ou dans le réservoir de mélange ou stocker les résidus de rinçage pour une évacuation ultérieure. Répéter ce traitement deux fois de plus.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

Numéro UN: 1908

Appellation réglementaire adéquate: Solution de Chlorite

Classe de danger: 8 Groupe d'emballage: III

Étiquetage No.: 8 Numéro IATA: 1908

Appellation réglementaire adéquate: Chlorite solution Classe de danger: 8

Groupe d'emballage: III

**Étiquetage No.:8** 

Numéro IMDG UN: 1908

Appellation réglementaire adéquate: Chlorite solution

Class: 8

Groupe d'emballage: III

**Étiquetage No.:** 8

**Risques environnementaux:** Toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. N'est pas considéré comme un polluant marin.

Le code IBC ne s'applique pas (moins de 40% chlorite par poids)

En cas de déversement, laver à l'eau abondante. Il ne faut pas permettre que le produit sèche sous forme cristalline.

# **SECTION 15: Données réglementaires**

#### **RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS-UNIS**

#### **STATUT OSHA:**

Ce produit a été classifié comme « Produit chimique dangereux » d'après la norme de communication des produits dangereux 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA.

# CERCLA SECTIONS 102a/103 HAZARDOUS SUBSTANCES (40 CFR 302.4):

Non listé

# SARA EHS Produits chimiques (40 CFR 355.30):

Non listé

# EPCRA SECTIONS 311/312 HAZARD CATEGORIES (40 CFR 370.10):

Danger aigu pour la santé

# **EPCRA SECTION 313 (40 CFR 372.65):**

Non listé

# **GESTION DE LA SÉCURITÉ DES PROCÉDÉS DE l'OSHA (GSP) (29 CFR 1910.119):**

Non réglementé

#### STATUT DANS LES INVENTAIRES NATIONAUX

# États-Unis INVENTAIRE TSCA (loi réglementant les substances toxiques):

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription.

# TSCA 12(b):

Ce produit n'est pas soumis à la notification d'exportation.

# **Inventaire Produits Chimiques Canadiens:**

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires LIS ou LES

#### RÉGLEMENTATION DES ÉTATS

#### États-Unis - Proposition 65 de la Californie:

Cancer AVERTISSEMENT: Non inscrit

**Liste CRT** – Agent toxique pour la fécondité mâle: Non inscrit **Liste CRT** – Agent toxique pour la fécondité féminin: Not inscrit

# Massachusetts Droit de Savoir Liste de substances dangereuses: Inscrit

New Jersey Droit de Savoir Liste de substances dangereuses: 1689

**New Jersey Liste de substances particulièrement dangereuses pour la santé:** Corrosif; réactif – deuxième dégrée

New Jersey Liste de substances dangereuses pour l'environnement: Non inscrit

Pennsylvanie Droit de Savoir Liste de substances dangereuses: Inscrit

Pennsylvanie Droit de Savoir Substances particulièrement dangereuses: Non réglementé
Pennsylvanie Droit de Savoir Liste de substances dangereuses pour l'environnement: Non inscrit

Rhode Island Droit de Savoir Liste de substances dangereuses: Non réglementé

#### **RÈGLEMENTS CANADIENS**

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

# SIMDUT - Classement de substances:

Catégorie D – Division 2B, Catégorie E – Matière corrosive

# **SECTION 16: Autres Informations**

# Classement des risques NFPA

Santé: 1 Inflammabilité: 0 Réactivité: 1 Risques particuliers: Aucun

Le classement des risques de la NFPA est conçu pour être utilisé par le personnel d'intervention d'urgence, afin de considérer les dangers pouvant découler d'une exposition à court terme, lors de déversement, de fuite, d'incendie ou d'accident. Chaque risque a été principalement défini à partir des propriétés physiques et toxiques intrinsèques de la matière, si bien on inclut également les propriétés toxiques des produits résultant de la combustion ou la décomposition, connus parce qu'ils sont produits dans une quantité significative.

**AVIS:** Le fabricant croit que les renseignements fournis dans la présente fiche sont exacts; néanmoins on n'offre pas des garanties au sujet de l'exactitude et n'assume aucune responsabilité associé à l'utilisation des informations contenues dans la présente par n'importe qui d'autre. Toute personne utilisant ce produit doit étudier soigneusement les lois, les règles et les règlements avant utilisation.

AUCUNE GARANTIE EXPRESSE NI GARANTIE IMPLICITE À PROPOS D'UN USAGE PRÉCIS OU AUTREMENT N'EST DONNÉE

Préparé: Septembre, 2018